Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N5_111225-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 11 décembre 2025

L'an 2025, le jeudi 11 décembre à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 5 décembre, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christine DROUAL, Christian FAIVRET, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Didier LE GOUIC, Christiane LE MOUEE, Dominique LE NINIVEN, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Raymond SIOU, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Christophe CARARIC, Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Bruno LAVAREC, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, René LE MOULLEC, Michel LINCY, Joël MAGUER, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Anne TROALEN,*

Pouvoirs *: Bruno LAVAREC à Didier LE GOUIC, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Michel LINCY à Yvonne RAYER, Joël MAGUER à Paul COZIC, Alain PERRON à Marie-José CARLAC*

Nombre de membres au conseil :	*44*
Présents :	*32*
Votants :	*38*

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Charles LOHE

N°5 / 11.12.25

Finances – Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N5_111225-DE

Les crédits correspondants, visés ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le budget primitif 2026 étant voté en mars afin de connaître les éléments financiers de l'Etat (bases d'imposition, dotations…), il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater, avant le vote du budget primitif 2026, les dépenses d'investissement pour le budget principal dans les limites indiquées ci-après :

Chapitres	Prévu	Articles	Autorisé
13 - Subvention d'investissement	566,25 €		
20 – Immobilisations incorporelles	235 676,00 €	2031 – Frais d'études	50 000,00 €
		2051 – Concessions et droits similaires	20 000,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	1 288 381,00 €	2041412 – Subv. Communes GFP	200 000,00 €
		20421 – Subv. Pers. Droit privé - biens mobiliers	20 000,00 €
		20422 – Subv. Pers. Droit privé - biens immobiliers	25 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 839 776,40 €	215731 – Matériel roulant	345 000,00 €
		2158 – Autres installations	45 000,00 €
		21828 – Autre matériel de transport	40 000,00 €
		21838 – Autre matériel informatique	50 000,00 €
		21848 – Autre matériel de bureau	10 000,00 €
		2188 – Autres immobilisations corporelles	20 000,00 €
23 – Immobilisations en cours	2 073 013,00 €	2313 - Constructions	220 000,00 €
		2315 – Installations techniques	264 211,60 €
		2317 – Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	15 141,56 €
26 – Participations	60 000,00 €	261 - Participations	50 000,00 €
Total général	**5 497 412,65 €**		**1 374 353,16 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 pour le budget principal dans les limites indiquées ci-dessus.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2025.12.19 11:47:15 +01'00'